

Les Laiteries Réunies devront payer

# Pollution de l'Aire: une grosse bêtise

« Il ne faut ni dramatiser, ni minimiser », a déclaré Christian Grobet, lors d'une conférence de presse sur la pollution de l'Aire.

Le président du Département des travaux publics a rappelé que cet accident n'était pas aussi grave que celui de Firmenich en automne dernier, ou que la pollution de la Seymaz il y a quelques années. Mais cette pauvre Aire, déjà bien mal en point (depuis trois ans, l'exercice de la pêche y est interdit), n'avait pas besoin de cet ammoniacque déversé dans son eau. Un cadeau des Laiteries Réunies qui, après avoir rejeté sa responsabilité, ont admis les faits.

## Les faits

Les faits justement, rappelons-les. Vendredi dernier, le Service d'incendie et de secours appelle le Service du contrôle des pollutions du Département des travaux publics. La routine en quelque sorte, puisque ce secteur intervient trois ou quatre fois par semaine à Genève. Des interventions modestes la plupart du temps.

Mais, cette fois, l'affaire est plus grave. Des émanations nauséabondes flottent sur les bords de l'Aire. L'inspecteur de piquet se rend sur place. Et constate qu'effectivement une forte odeur d'ammoniacque règne. Il remonte la piste... et arrive aux Laiteries Réunies.

## Deux solutions

Ces dernières viennent de faire une grosse bêtise, dont elles n'ont pas mesuré immédiatement les conséquences. Il y a six semaines, les services techniques de l'entreprise, sur une recommandation du constructeur, rajoutent de l'ammoniacque dans le circuit de réfrigération.

Cette opération provoque une surpression dans l'ensemble des installations et ces dernières risquent d'exploser. Deux solutions se présentent alors: on laisse échapper l'ammoniacque, qui pourrait se répandre en gaz dans l'atmosphère. Ce gaz n'est pas dangereux en soi, mais il effraierait à coup sûr la population.

Deuxième solution, celle que les Laiteries Réunies ont qualifiée de « moindre mal »: diluer l'ammoniacque dans un bac d'eau. Bac qui, lui, est vidé dans une canalisation que les responsables croient être d'eaux usées. Mais cette canalisation se déverse en réalité dans l'Aire.

Les Laiteries Réunies auraient dû nous avertir immédiatement, constate M. Grobet. Nous aurions pu transvaser l'ammoniacque dans des camions spéciaux, qui se seraient rendus au centre de détoxification de Cheneviers. Elles ne l'ont pas fait. Par ignorance ou par peur du « gendarme »?

## Les responsables ne resteront pas impunis

Le département de Christian Grobet est bien décidé à ne pas laisser les coupables des différents cas de pollution impunis. « Nous cherchons chaque fois les responsables, pour des questions de prévention. » Le conseiller d'Etat veut leur montrer qu'il vaut mieux avertir son département immédiatement, plutôt que d'essayer de camoufler la chose.

Que risquent les Laiteries Réunies? Une amende qui peut s'élever de 100 francs à 60.000 francs. Et, dans les situations très graves (ce qui n'est pas le cas ici), une dénonciation au procureur général», répond M. Grobet.

Les Laiteries devront également payer le réempoisonnement et rembourser différents frais. Même si les dégâts, selon Christian Grobet, sont

d'une importance relative, étant donné l'état déjà catastrophique de la rivière.

## Un dépotoir

Ce cours d'eau est souvent qualifié de dépotoir. Les autorités ont pourtant décidé d'intervenir. En surveillant les riverains peu scrupuleux qui confondent Aire et décharge publique; et en proposant aux citoyens des facilités pour se débarrasser de leurs débris aux Cheneviers par exemple; en rajoutant une certaine quantité d'eau pour maintenir un débit constant; enfin en étudiant une amélioration de la station de la plaine de l'Aire, ce qui purifiera l'eau.

Cet accident aura au moins eu un bon côté: rappeler au bon souvenir de tous une rivière agonisante... P. F.

## Inquiétude du Parti écologiste

A la suite de la grave pollution de l'Aire, le Parti écologiste genevois (PEG) rappelle dans un communiqué, « son inquiétude au sujet des négligences répétées dont la nature genevoise est victime ». A son avis, « la pollution de l'Aire est symptomatique du peu d'égard accordé à notre environnement naturel ». Enfin, le PEG « s'indigne de la légèreté des propos tenus par certains fonctionnaires du Service de contrôle des pollutions qui semblent considérer comme normal l'état de pollution chronique de nos rivières ».



L'Aire, ici à la hauteur du pont du Centenaire, une charmante rivière moribonde. (Photo Murat)